

LES EFFETS DE LA CRISE : DE LA PERTINENCE D'UNE AUTRE FINANCE



Pascal
Glémain*

Économiste

Professeur titulaire
de la chaire économie
sociale & solidaire
ESSCA

Chercheur associé
au Cress-Lessor
Université Rennes 2

La crise financière offrirait-elle une opportunité à la finance solidaire d'être enfin reconnue comme un modèle de financement à part entière ? La crise interroge l'économie plurielle, celle qui allie économie de marché, économie publique et économie sociale et solidaire.

Il est un paradoxe que l'analyse économique a souvent occulté : plus l'internationalisation des économies s'accroît, plus les proximités (sociales et géographiques) prennent de l'importance. La vision exclusivement macroéconomique de la crise brouille les grilles de lecture et, par voie de conséquence, les éléments de réponses aux problèmes qui émergent. À l'inverse, l'économie des finances solidaires propose des éléments d'analyse de la crise souvent oubliés, concernant les territoires de l'économie et les articulations entre les différents modèles économiques.

DE L'INFINIMENT GRAND À L'INFINIMENT PETIT

L'internationalisation des économies depuis les années 1960, favorisée entre autres par les politiques commerciales stratégiques "à la Brander-Spencer et Krugman" (1991), a fait basculer l'économie Monde d'un modèle des États-nations à celui d'États-régions : des régions planétaires qui sont les moteurs de la prospérité mondiale [1]. Cette muta-

tion des territoires économiques a été accompagnée par une transformation des modèles de financement alliant, d'une part, les systèmes *bank-based* et *market-based* dans le cadre d'une financiarisation des opérations de banques à l'échelle de ces États-régions et, d'autre part, l'affirmation d'un modèle de finances solidaires dit *solidarity-based* occupant les interstices du financement local, laissés libres par des banques coopératives en voie d'industrialisation de leurs services bancaires et financiers solidaires. En d'autres termes, d'un côté, les systèmes bancaires et financiers internationaux se sont tournés vers le financement des firmes transnationales [2] au service de la croissance exogène de l'économie Monde. De l'autre, les systèmes bancaires locaux ont industrialisé leur processus de production en devenant des entreprises bancaires comme les autres, contraintes par la recherche d'une taille minimale optimale et par la maximisation de leur produit net bancaire.

Si les banques ont continué à financer les petites et moyennes entreprises – si possible exportatrices –, elles ont laissé à la finance solidaire le financement à la fois des très petites entreprises, qui constituent un élément central des tissus productifs locaux, et des entreprises émergentes ou jugées risquées relevant de l'économie sociale et solidaire assimilée, à tort, à une économie de la "bricole" alors qu'elle participe largement au maintien ou à la création d'emplois, par la reprise ou la création d'entreprises au service d'un certain projet de territoire. Celui-ci repose sur la recherche de l'équilibre entre l'épargne de proximité et l'investissement local et de la considération de l'argent comme un instrument et non comme un maître. Il est donc question d'une alliance intime entre les sphères réelles et financières au service d'un développement "local" socialement soutenable, économiquement viable et environnementalement durable.

[1] Kenichi Ohmae, "De l'État-nation aux États-régions", Dunod, 1996.

[2] Wladimir Andreff, "Les multinationales globales", La Découverte, 1996.

* Auteur d'"Épargnants solidaires: une analyse économique de la finance solidaire en France et en Europe", Collection économie et société, Presses universitaires de Rennes, 2008.



1. DÉFINITION

Finance éthique, finance solidaire : de quoi parlons-nous ?

■ Si les finances éthiques disposent d'un capital de connaissance commune relativement important, les finances solidaires apparaissent, elles, comme une "valeur en hausse". Mais qu'y a-t-il derrière ces finances-là ?

Les finances solidaires peuvent être définies par leurs fonctions. Elles ont pour objectif d'offrir les services bancaires et financiers de base à ceux qui se trouvent en marge des systèmes de financement standard. Intermédiées, les finances solidaires animent des lignes de crédit ouvertes par les banques ou par des

fonds territoriaux pour accompagner et financer des projets d'insertion par l'activité économique, le logement ou la mobilité. Elles accompagnent également la bancarisation en offrant des garanties et en octroyant des prêts d'honneur et/ou des dispositifs (Eden, Nacre...), éléments constitutifs d'un cofinancement (France Active, Adie). Elles peuvent aussi à l'instar de la Nef, société coopérative financière, participer à une "autre" bancarisation à travers le sociétariat en partenariat avec le Crédit coopératif. De proximité, elles prennent aussi la

forme de capital-risque solidaire (*seed-capital*) en développant une "gestion alternative et locale de l'épargne solidaire" (Fédération des Clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire – Cigales) ou la coopérative financière Garrigue. Toutes font la promotion de l'épargne solidaire à travers des produits bancaires et financiers (fonds communs de placements dédiés). Ces finances solidaires disposent d'un label animé par le Comité du label Finansol.

Voir également www.finansol.org

auront à faire face à des crises locales fortes avec des TPE à consolider, sans pour autant qu'elles ne disposent des moyens humains et financiers pour y répondre.

Si les banques coopératives en France doivent s'adapter à une économie Monde entre tensions et équilibre [6], elles devraient également, dans ce contexte, participer au renforcement du secteur financier solidaire. Ce dernier est nécessaire au financement non seulement des entreprises d'économie sociale et solidaire, mais aussi des très petites entreprises via la mobilisation de l'épargne solidaire (investissements solidaires ou placements de partage) et des fonds de garantie, tels que ceux de France Active, pour lever des financements utiles à l'expansion des entreprises d'économie sociale et solidaire et, surtout, à leur pérennité. Ce mouvement est européen – Réseau européen de microfinance et Fédération européenne des banques éthiques et alternatives – et faudra-t-il, comme nous le suggérons déjà en 2006 et 2008 [7], envisager un European Community Reinvestment Act qui obligerait les banques coopératives à afficher la part de leurs dépôts réinvestis dans le *solidarity-based funding* animé par les finances solidaires locales en Europe ? ■

FINANCE SOLIDAIRE, MOTEUR DU LOCAL

Si ces finances solidaires ne sont plus une utopie [3], en particulier au niveau des Suds où elles ont prouvé leur efficacité économique (modèle de la Grameen Bank du professeur Muhammad Yunus, prix Nobel de la paix 2006), au Nord, elles apparaissent de plus en plus comme des finances "responsables" [4] sur lesquelles il convient de compter pour que la croissance endogène repose d'abord sur un développement local de proximité. Celui-là insiste sur les nécessaires articulations entre les relations de marché et hors marché et entre les économies privées, publiques, sociales et solidaires, ou encore sur leur complémentarité qui "met l'accent sur l'idée que le concept de coopération n'est pas antagoniste de celui de concurrence et sur celle que l'efficacité individuelle d'un agent peut se voir conditionnée par la réalisation d'une efficacité collective à certains niveaux (géographiques et/ou organisationnels) de structures productives (et de financement)" [5]. Le contexte de crise risque donc de fragiliser les finances solidaires qui

[3] Sylvain Allemand "La microfinance n'est plus une utopie !", collection Acteurs de la société, Autrement, 2007.

[4] Pascal Glémain et Marie-Thérèse Taupin, "Quelles responsabilités pour les finances solidaires ?", *La revue internationale de l'économie sociale*, n° 304, mai 2007, pp.27-45.

[5] Bernard Pecqueur et Jean-Benoît Zimmermann, "Économie de proximités", Hermès-Science, Lavoisier, 2004.

[6] Nadine Richez-Battesti et Patrick Gianfaldoni, "Les Banques coopératives en France : le défi de la performance et de la solidarité", collection L'esprit économique, L'Harmattan, 2006.

[7] VI^e rencontres internationales du RIUESS, IEP-ESEAC, Grenoble, juin 2008 et "Quelle altérité solidaire pour l'Europe des Banques ?", *Revue d'Économie Financière*, n° 91, mars 2008, pp. 13-29.

2. FOCUS

Le prêt plutôt que le don ! Le crédit plutôt que la réserve d'argent !

■ On pourrait laisser entendre que les finances solidaires sont nées au début des années 1980, mais il n'en est rien. Comme le rappelle à juste titre Laurence Fontaine [1] : "Dès la fin du Moyen-Âge, certains moines Récollets et Franciscains [...] ont cherché à faire accepter des formes honnêtes de crédit qui soient distinctes

[1] "L'économie morale : pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe préindustrielle". Nrf essais. Gallimard. p. 164, 2008.

du don. Ils soulignent qu'un prêt peut aider à se préserver et à se relever de la pauvreté alors, qu'une fois tomber en pauvreté, il est beaucoup plus difficile de se réinsérer". À la charité, ils préfèrent une forme d'assistance en considérant que le don est aliénant dans la passivité qu'il peut induire et dans la dette morale qu'il produit, même si la dette d'argent est honorée. Créer l'intermédiation et accompagner, c'est rendre l'argent moins

chaud tout en responsabilisant la personne relativement à cet instrument d'échange. Les finances solidaires, quelle que soit leur histoire ou bien leur forme, sont toujours intervenues non pas pour répondre à des besoins, mais bien à des problèmes de financement avant qu'ils ne soient trop tard. C'est pourquoi, elles préfèrent aussi le microcrédit à la réserve d'argent !